



L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

Janvier 2016

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Chères placidiennes, chers placidiens,

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a déposé le budget pour l'exercice financier 2016 lors d'une séance extraordinaire qui a eu lieu le 28 décembre dernier. Lors de cette séance, nous avons présenté un budget municipal, résultant d'une saine gestion administrative responsable et efficace des derniers publics. Nous poursuivrons, en 2016, à offrir des services de qualité tant en administration, en sécurité publique, en loisirs et culture, en urbanisme qu'aux travaux publics tout en respectant la capacité de payer des citoyens afin que chacun soit fier d'appartenir à notre belle communauté.



Le budget 2016 a été élaboré avec le dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2016-2017 et 2018 qui est passé de 256 071 900 \$ à 283 836 400 \$, soit une augmentation moyenne de 10.8 % par rapport à 2013-2014 et 2015. Cependant, il y a des catégories d'immeubles qui varient plus que les autres. Ainsi, les valeurs agricoles connaissent une importante augmentation de 37.5 % suivi par les propriétés commerciales qui sont majorées de 13.9 %. Pour les résidences de 1 et 2 logements, l'augmentation est de 5.0 % en moyenne. Cependant, il se peut que les résidences de certains secteurs soient majorées davantage et d'autres moins. Si vous désirez connaître la nouvelle valeur de votre propriété, je vous invite à communiquer auprès du bureau municipal. Vous serez également informé via le compte de taxes générales que vous recevrez au début de février.

Malgré l'augmentation du rôle d'évaluation, le taux de taxation de la taxe foncière générale est passé de .6124 \$ à .5701 \$, soit une diminution de 6.91 %. Afin de vous démontrer que le conseil municipal respecte une certaine constance dans son taux de taxation générale, vous remarquerez que le taux de 2016 se rapproche de celui de 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Foncière générale	0.5650\$	0.5844 \$	0.5438 \$	0.5916 \$	0.6124 \$	0.5701\$
Variation \$	0.0210 \$	0.0194 \$	(0.0406 \$)	0.0478 \$	0.0208 \$	(0.0423 \$)
Variation %	3.86%	3.43%	-6.94%	8.78%	3.52%	-6.91%

Pour l'exercice financier 2016, le conseil municipal prévoit avoir des dépenses d'un montant de 2 578 500 \$ contrairement à 2 372 660 \$ en 2015. Dans les prochains tableaux (voir page 2 et 3) vous prendrez connaissance des principales variations, de la répartition des revenus par activités, de la répartition des dépenses par service, du taux de la taxe foncière ainsi que du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil municipal qui ont lieu tous les premiers lundis du mois.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Conseil municipal, la Direction générale et tous les employés municipaux pour avoir mis la main à la pâte pour la préparation de ce budget 2016. Un grand merci également à tous les employés de la municipalité soucieux de la qualité des services à offrir et à tous les bénévoles qui s'impliquent d'une façon ou d'une autre au sein de notre Municipalité dynamique. Votre présence est indispensable. Grâce à vous tous, Saint-Placide est un milieu où il fait bon vivre. Je vous souhaite une belle et heureuse année 2016.

Denis Lavigne, Maire



LES REVENUS	BUDGET 2015	BUDGET 2016
Taxes sur la valeur foncière	1 747 965 \$	1 834 720 \$
Taxes sur une autre base – tarification	131 935 \$	131 500 \$
TOTAL DES TAXES	1 879 900 \$	1 966 220 \$
Païement tenant lieu de taxes	15 700 \$	15 900 \$
Autres revenus de sources locales	373 160 \$	366 190 \$
Transferts	23 900 \$	65 190 \$
Affectations surplus accumulé	80 000 \$	165 000 \$
TOTAL DES REVENUS	2 372 660 \$	2 578 500 \$
LES CHARGES		
Administration générale	727 760 \$	748 195 \$
Sécurité publique	434 490 \$	395 055 \$
Transport	486 530 \$	511 300 \$
Hygiène du milieu	275 730 \$	270 805 \$
Santé et bien être	1 800 \$	1 800 \$
Aménagement, urbanisme et développement	169 870 \$	227 850 \$
Loisirs et culture	392 230 \$	432 680 \$
Frais de financement	5 915 \$	5 810 \$
Excédent de fonctionnement avant la conciliation à des fins fiscales	2 494 325 \$	2 593 495 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Frais d'amortissement immobilisation	(246 900 \$)	(174 345 \$)
Remboursement en capital	25 605 \$	25 210 \$
Affectations	23 510 \$	48 150 \$
Activités d'investissement	76 120 \$	85 990 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(121 665\$)	(14 995 \$)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	2 372 660 \$	2 578 500 \$



PROGRAMME TRIENNAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS 2016-2017-2018

Activités d'investissements	2016	2017	2018
Remplacement du photocopieur	10 000 \$		
Remplacement du camion dompeur	21 000 \$		
Remplacement des lampadaires au DELL	19 295 \$		
Génératrice portative	2 625 \$		
Remplacement du Ford F250		11 000 \$	
Remplacement du camion cube		21 000 \$	
Achat d'une pépinière			32 000 \$
Réfection du bâtiment pour la Société Arts et Culture	30 000 \$		
Réfection de la toiture - presbytère	60 000 \$		
Insonorisation salle JPC	15 000 \$		
Rénovation bâtiment 289 montée Saint-Vincent	50 000 \$		
Aménagement cour - 289 montée Saint-Vincent		23 000 \$	
Remplacement du camion auto-pompe	55 000 \$		
Remplacement système de communication - Service incendie		50 000 \$	
Achat de 4 appareils respiratoires	29 580 \$		
Achat de 4 cylindres pour appareils respiratoires	5 100 \$		
Remplacement de la citerne		400 000 \$	
Construction d'une caserne de pompier	1 000 000 \$		
Mise à niveau système informatique bibliothèque	4 200 \$		
Chaîne ON SPOT pour unité de secours			2 500 \$
TOTAL	1 301 800 \$	505 000 \$	34 500 \$

TAUX DE TAXATION**TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Catégorie des immeubles non résidentiels : 0.5701 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie des immeubles industriels : 0.5701 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie des immeubles de six logements ou plus : 0.5701 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Surtaxe sur la catégorie des terrains vagues desservis : 0.8551 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe est prélevée sur tout terrain vague desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc du territoire de l'ex-Village.

Catégorie des immeubles agricoles : 0.5701 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Catégorie résiduelle (taux de base) : 0.5701 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget non autrement prévues qui bénéficient à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

TAXE ENTRETIEN ÉGLISE ET PRESBYTÈRE

Taxe : 0.0147 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien et aux dépenses de l'Église et du presbytère de Saint-Placide sis au 81 et au 77, 2^e avenue à Saint-Placide et acquis le 22 octobre 2008. Cette taxe est applicable à tous les contribuables.

TAXE RÉFECTION ROUTIÈRE

Taxe spéciale : 0.0255 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget relatif à la réfection de diverses routes municipales et est applicable à tous les contribuables.

TAXE DE SECTEUR - SECTEUR DES ÉPINETTES

Taxe de secteur : 268.13 \$ par immeuble imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir au paiement de la dette du règlement 03-05-97 pour l'assainissement des eaux municipales sur les immeubles desservis dans le secteur des Épinettes excluant ceux qui ont effectué le versement unique.



TAXES DE SECTEUR - ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Aqueduc : 0.0879 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc et est prélevée sur tous les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide.

Égout : 0.1215 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable. Cette taxe a pour objet de pourvoir à l'entretien du réseau d'égout et est prélevée sur tous les immeubles desservis du territoire de l'ex-Village de Saint-Placide et du secteur des Épinettes.

TAXE COMPENSATION POUR SERVICE INCENDIE

Cette taxe annuelle a pour objet de pourvoir à l'entretien du service d'approvisionnement (conduite sous pression) en eau pour le système de gicleurs automatiques de l'usine *Les Emballages Lacroix Inc.*, sise au 77, rue de l'Église à Saint-Placide, province de Québec, JOV 2B0, et de La Ressource du Lac, sise au 53, boulevard René-Lévesque à Saint-Placide, province de Québec, JOV 2B0 et ce, en vertu des articles sur la tarification 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les Emballages Lacroix : 5 747.50 \$
La Ressource du Lac : 298.00 \$

TARIFS

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et l'enfouissement des ordures sont fixés à :

73.48 \$ par logement et commerce inscrits au rôle d'évaluation pour le transport et la collecte des déchets.

35 \$ par site de camping, sur les terrains de camping pour le transport et la collecte des déchets.

12.34 \$ par logement et commerce inscrits au rôle d'évaluation pour la collecte sélective.

45.42 \$ par logement et commerce inscrits au rôle d'évaluation pour l'enfouissement des déchets.

Les tarifs de compensation pour le service d'éclairage des rues privées et d'entretien de l'éclairage public sont :

Secteur Pointe-aux-Anglais :	19.53 \$ par logement
Secteur chemin de la Petite-Baie :	38.05 \$ par logement
Secteur domaine Félix-Décarie :	23.35 \$ par logement
Secteur chemin des Geais-Bleus :	17.12 \$ par logement
Secteur chemin des Outardes :	9.51 \$ par logement

* * *

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %).

Le trentième jour à compter du moment où le paiement est exigible, une pénalité de cinq pour cent (5 %) annuellement sera ajoutée aux soldes impayés.

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un **versement unique ou en deux ou trois versements égaux**.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'échéance du premier versement et le troisième versement devient exigible quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'échéance du second versement.

SÉANCE DU CONSEIL

Le 11 janvier dernier, lors d'une séance ordinaire, le conseil municipal a résolu:

- ⇒ De faire un don à la Fondation des Maladies du cœur et de proclamer février, mois du cœur et d'encourager toute la population à afficher son cœur !;
- ⇒ De renouveler l'adhésion au réseau FADOQ des Laurentides et d'inviter les citoyens de 50 ans et plus à y adhérer afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement peut offrir;
- ⇒ De renouveler son entente de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Deux-Montagnes (CCI2M);
- ⇒ De féliciter les représentants du Comité des Loisirs pour l'organisation de la Fête de Noël tenue le 13 décembre 2015;
- ⇒ De remercier les bénévoles de la guignolée qui ont participé à la préparation des paniers de Noël en décembre dernier ainsi que les pompiers du Service de Sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Placide qui ont assuré de façon sécuritaire le barrage routier permettant de ramasser les dons à cette occasion;

**Prenez note que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu
lundi, le 1^{er} février 2016 à 20 h à la Salle Jean-Paul-Carrières.**

OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'une personne afin de combler un poste de secrétaire administrative d'une durée de 26 semaines (33.5 h /semaine) avec possibilité de prolongation.

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne titulaire de ce poste assumera, entre autres, les fonctions suivantes :

- Effectue différentes tâches générales de bureau telles que rédiger et mettre en page divers documents, notamment des communications et des lettres et s'assure de la qualité du français;
- Procède à l'entrée de données dans le système informatique (requête, etc.);
- Procède à la codification des dossiers, à l'élagage, au triage et au classement des documents selon le calendrier de conservation de la Municipalité;
- Voir à l'organisation matérielle des réunions;
- Effectuer toutes autres tâches que pourrait lui demander son supérieur.

EXIGENCES

- ⇒ Formation collégiale, technique administrative et/ou de bureautique ou l'équivalent;
- ⇒ Être très débrouillarde ainsi que multifonctionnelle;
- ⇒ Posséder une bonne connaissance du français parlé et écrit;

- ⇒ Discrétion, autonomie, initiative et positivisme;
- ⇒ Posséder une excellente connaissance des logiciels de la suite Office;
- ⇒ Souci du travail bien fait;
- ⇒ Avoir un bon sens de la planification et de l'organisation;
- ⇒ Connaissance du milieu municipal serait un atout;
- ⇒ Un minimum de deux (2) années d'expérience en secrétariat;
- ⇒ **Être admissible à la subvention salariale – volet expérience de travail d'Emploi Québec.**

COMMENTAIRES

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent transmettre leur *curriculum vitae* et une lettre de présentation par télécopieur au 450-258-3059 ou par courriel à llavigne@municipalite.saint-placide.qc.ca au plus tard le 27 janvier 2016 à 16 h 30.

La Municipalité de Saint-Placide remercie à l'avance toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt mais ne communiquera qu'avec celles dont la candidature sera retenue.

CONDITIONS SALARIALES

Les conditions salariales sont à déterminer.

RESPONSABLE

Lise Lavigne, directrice générale

PATINOIRES EXTÉRIURES

La municipalité travaille très fort pour vous offrir deux belles patinoires extérieures cet hiver. Si la température le permet, les glaces seront praticables cette fin de semaine. Il est à noter que les deux surfaces ont des installations extérieures pour chauffer vos patins. Veuillez noter également qu'il n'y a aucune surveillance sur les lieux et que la Municipalité de Saint-Placide n'est pas responsable pour les objets perdus ou volés. Le port du casque est conseillé pour la sécurité des tout-petits et lors de joutes de hockey.

PATINOIRE PRÈS DU PRESBYTÈRE :

Du lundi au dimanche, de 10 h à 22 h
Idéale pour les familles et les enfants



PATINOIRE DU 281, MONTÉE SAINT-VINCENT :

Du lundi au dimanche de 10 h à 22 h
Équipée spécifiquement pour le hockey



En plus de vous faire profiter des belles journées d'hiver, le patin sur glace apportera de nombreux bienfaits à votre santé si vous le pratiquez régulièrement. Alors sortez jouer dehors seul, en famille ou entre amis!

Voici quelques défis à relever afin de stimuler votre intérêt et de développer vos habiletés sur patin :

- patiner vers l'arrière ;
- croiser les jambes en tournant ;
- freiner en maintenant les pieds parallèles ;
- glisser sur une seule jambe ;
- glisser en position accroupie.



SÉCURITÉ SUR NOS ROUTES

Aidez-nous à assurer votre sécurité sur les artères de notre municipalité. Avec les températures hivernales qui varient de manière importante, nous mettons tout en œuvre pour maximiser l'état des routes. Si toutefois, vous étiez témoin de l'état déficient de celles-ci, nous vous invitons à nous en faire part rapidement durant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal au 450-258-2305 ou lorsque le bureau est fermé, en composant le numéro de téléavertisseur suivant :

514 230-3221.

Joignons nos efforts et roulons en toute sécurité lors de nos déplacements !



POUR ÊTRE PRUDENT CETTE HIVER

Entretien : Les véhicules de déneigement travaillent pour vous. Évitez de les dépasser, la chaussée devant eux pourrait vous surprendre.

Déneiger son véhicule : Dégagez votre véhicule : en plus de gêner votre vision, neige et glace accumulées peuvent devenir des projectiles.

Diminuer la vitesse : En hiver, gardez un meilleur contrôle de votre véhicule en tout temps en diminuant votre vitesse.

Se renseigner sur les conditions routières : Cet hiver, planifiez vos déplacements avec l'Info routière au 1 888 355-0511 ou à inforoutiere.qc.ca.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire

Mardi : 14 h à 21 h

Mercredi : 14 h à 16 h

Judi : 14 h à 16 h

Vendredi : 14 h à 21 h

Samedi : 10 h à 14 h

Prochaine animation:

L'heure du conte

Samedi 13 février 2016

De 10 h à 11 h

**Madame Poule est
amoureuse**



L'HEURE DU CONTE

En 2016, la bibliothèque municipale continue d'offrir aux citoyens des animations pour donner aux enfants la piqure des livres et de la lecture.

Nous invitons tous les enfants de 4 ans et plus à participer à l'heure du conte une fois par mois.

Pour plus d'information ou pour inscrire votre enfant à la prochaine heure du conte, veuillez contacter le **450-258-1780**



EN MOTONEIGE SUR LES PLANS D'EAU GELÉS : REDOUBLEZ DE PRUDENCE !



À cette période de l'année, la Sûreté du Québec tient à mettre en garde les motoneigistes qui circulent sur les plans d'eau. En effet, présentement, plusieurs lacs et rivières de la région ne sont recouverts que d'une mince couche de glace de quelques centimètres composée de multiples trous. Il est important de rappeler que dans de telles conditions, il est dangereux de circuler sur les lacs et rivières.

Alors, voici quelques conseils pour circuler en sécurité sur les plans d'eau :

- ⇒ N'oubliez pas que l'état de la glace peut changer rapidement. La nuit, conduisez lentement et prudemment. Des obstacles dissimulés tels que des quais peuvent se confondre avec la surface d'un lac.
- ⇒ Rappelez-vous que traverser un plan d'eau au début ou à la fin de l'hiver, quand il n'y a pas de passage balisé, représente un grand danger. Si vous le faites, assurez-vous de l'épaisseur et de la solidité de la glace.
- ⇒ Lorsque vous rencontrez d'autres motoneiges sur un plan d'eau gelé, suivez les règles traditionnelles de la navigation : indiquez très tôt votre intention de garder la droite.
- ⇒ Ne consommez pas de boissons alcoolisées lorsque vous conduisez une motoneige.

N'oubliez surtout pas que la sécurité demeure un atout majeur dans la réussite d'une belle randonnée.



BARIL DE 45 GALLONS À DONNER

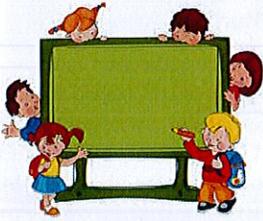
La Municipalité se débarrasse présentement de quelques barils de 45 gallons en plastique. Si vous êtes intéressé à vous en procurer un gratuitement, veuillez contacter la réception du bureau municipal. Quantité limitée, premier arrivé, premier servi.

FÉLICITATIONS AU GAGNANT DU CONCOURS DE NOËL DE LA BIBLIOTHÈQUE



Nous avons le plaisir de féliciter la grande gagnante du concours de Noël de la bibliothèque, **Mademoiselle Charlotte Renaud**, qui se mérite une carte-cadeau de 50 \$ chez Renaud – Bray.

Nous souhaitons également remercier tous les participants du concours et nous vous invitons à rester à l'affût des prochaines activités de la bibliothèque.

PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION 2016-2017 DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ

- ⇒ Tous les jours, du 1^{er} au 12 février, entre 7 h 30 et 11 h ou entre 12 h 30 et 15 h.
- ⇒ Les mercredis 3 et 10 février, entre 7 h 30 et 11 h ou entre 12 h 30 et 17 h.

Il est important d'appeler la secrétaire au (450) 434-8391 afin de prendre rendez-vous.

Un des parents ou le tuteur de l'enfant doit se présenter au secrétariat (selon l'horaire défini au préalable avec la secrétaire), avec les documents suivants :

- Certificat de naissance de l'enfant (original grand format);
- Carte d'assurance maladie de l'enfant;
- **DEUX** preuves de résidence (*Permis de conduire ou compte d'électricité, de câblodistribution ET compte de taxes scolaires ou municipales ou contrat d'assurance habitation ou acte d'achat notarié ou bail*);
- Pour l'élève de niveau primaire, une copie du dernier bulletin.

Veillez prévoir une quinzaine de minutes pour compléter les formulaires relatifs à l'admission et l'inscription de l'élève.

**RAPPEL INSCRIPTIONS
AUX ACTIVITÉS DE LOISIR**

Les inscriptions aux activités de loisir pour l'hiver 2016 se poursuivent par internet et au comptoir jusqu'au **lundi 18 janvier 16 h**. Après cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire en ligne et des frais de 25\$ seront appliqués automatiquement pour toute inscription à une activité. Pour connaître les détails de la programmation, rendez-vous sur notre site internet!

**COURS DE MÉDITATION
CHANGEMENT D'HORAIRE**

Attention, les cours de méditation qui devaient avoir lieu tous les samedis de 10 h à 12 h du 6 février au 12 mars 2016 auront maintenant lieu de façon bihebdomadaire selon l'horaire suivant:

- ⇒ **6 février 2016**
- ⇒ **20 février 2016**
- ⇒ **5 mars 2016**
- ⇒ **2 avril 2016**
- ⇒ **23 avril 2016**
- ⇒ **7 mai 2016**

Nous nous excusons de ce changement d'horaire imprévu. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec le service des loisirs.

**INSCRIPTIONS AU CLUB DE SOCCER
LES SHAMROCKS DE DEUX-MONTAGNES
ÉTÉ 2016**

Les inscriptions se font en ligne du 1^{er} janvier au 29 février 2016 à l'adresse suivante: www.soccerdxxm.org

Catégorie	Année de naissance	A -Local	AA
U-04 à U-07	2012-2009	130.00 \$	N/A
U-08	2008	165.00 \$	N/A
U-09 à U-10	2007 à 2006	205.00 \$	N/A
U-11 à U-12	2005 à 2004	215.00 \$	365.00 \$
U-13 à U-18	2003 à 1998	235.00 \$	385.00 \$
U-21	1997 à 1995	250.00 \$	400.00 \$

Les inscriptions en personne auront lieu à la salle Annette-Savoie de Deux-Montagnes, les 31 janvier, 27 février et 19 mars, entre 9 h et 15 h.

Le club acceptera les inscriptions tardives jusqu'au 27 mars 15 h pour les équipes où il reste encore de la place et des frais de retard de 50 \$ s'appliqueront pour toutes inscriptions faites après le 29 février 2016.

**ESPACE LIBRE ACTION—JEU LIBRE POUR LES FAMILLES**

L'Espace libre action offrira **gratuitement** aux familles de notre région, dès le 22 janvier 2016, **une salle et du matériel** afin que les enfants puissent jouer librement pendant les saisons où le parc est moins facile d'accès.



Tous les vendredis, du 22 janvier au 25 mars 2016, de 9 h à 11 h 30 à la Salle Jean-Paul-Carrières de Saint-Placide

****L'enfant devra être accompagné d'un parent ou tuteur en tout temps pour veiller à sa sécurité et son plaisir.****

**BILAN GUIGNOLÉE 2015**

En décembre 2015, le comité de la Guignolée a livré 18 paniers de Noël et a remis 14 cartes-cadeaux de Super C, Métro et du Marché de la place Ethier à des familles dans le besoin. Cette aide représente une valeur total de 3 323,95 \$ en denrées et en argent.

L'équipe de la Guignolée tient à vous remercier pour votre générosité. Le 5 décembre dernier, lors du barrage routier, les pompiers volontaires ont ramassés la somme de 992 \$.

De plus, lors de la collecte porte à porte du 12 décembre 2015, les bénévoles ont recueilli :

- ⇒ 3 568 \$ des citoyens, organismes et entreprises;
- ⇒ 500 \$ de notre député Madame Sylvie D'amours ;
- ⇒ 500 \$ de la Caisse Populaire Desjardins de Mirabel.

Nous avons également reçu un généreux don de Monsieur Sicard d'une valeur de 2 004,20\$ en denrées.

Bilan financier

Revenus	5560,00 \$
Dépenses	3323,95 \$
Surplus	2236,05 \$

Les surplus serviront à L'Ouvroir pour acheter davantage de nourriture pour l'aide alimentaire mensuelle distribuée le 3^e jeudi du mois.

Pour terminer, l'équipe de la Guignolée 2015 souhaite remercier chaleureusement la Coopérative Régionale de Solidarité Santé de Saint-Placide pour lui avoir permis l'accès au presbytère pendant la Guignolée et les pompiers volontaires, les scouts marins ainsi que les nombreux bénévoles pour leur soutien.

Henri Pelosse,
Responsable de la Guignolée

Avis public EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS
par Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

PRENEZ AVIS QU' à sa séance extraordinaire du 28 décembre 2015, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le **Règlement numéro 2015-12-10 adoptant le budget de l'année 2016 et fixant le taux des taxes foncières et spéciales ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, d'électricité et de collecte de déchets.**

ET a adopté le Règlement numéro 2015-12-09 constituant un comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 03-01-2003 et ses amendements.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à ces effets pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Ces règlements entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 7^e jour de janvier 2016.

Demande de dérogation mineure

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de **dérogation mineure** à un règlement relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} février 2016, à 20 heures, à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure**Demande numéro 2015-06 :**

Demande de dérogation mineure pour:

Immeuble : lot 3 026 032 du cadastre du Québec – 1735-1737 boulevard Saint-Placide

Zone : résidentielle RA

Nature : Autoriser une marge latérale gauche à 0,63 m au lieu du 1,2 m tel que prescrit dans le tableau 5 (amendé) de la zone résidentielle RA faisant partie intégrante du Règlement relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide numéro 5-10-90.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **1^{er} février 2016** quant à cette demande.

Date—Heures	Activité	Endroit	Information
18 janvier 2016, 10 h à 11 h	Début du programme Vie Active pour la session Hiver 2016	Salle Jean-Paul-Carières, 281 montée Saint-Vincent, Saint-Placide	Gratuit Aucune inscription requise Pour information: Jean Chaput 450 258-3763
29 janvier au 7 février 2016	Jeux d'hiver 50 ans et + de la FADOQ	Plusieurs endroits dans les Laurentides	Pour information, contactez FADOQ des Laurentides 1 877 429-5858 poste 450